



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E116962

VALABLE JUSQU'AU 06/05/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2006

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 13/04/2018  
7 000

Raison sociale : AVENIR PRO CLIM

1807 RUE NATIONALE  
59710 MERIGNIES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Téléphone : 03 20 84 71 83

Fax : 03 20 84 71 93

Siret : 489 637 595 00021

Portable :

Code NACE : 4322B

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 00 49732-

E-mail : avenirproclim@wanadoo.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

AXA FRANCE IARD 7245994704

GUIBON LAURENT GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 7245994704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	18/06/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/06/2020
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Plombier)	24/02/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	24/02/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.